



La Parole aux Membres

5e Concours suisse des produits du terroir

Par Olivier Girardin & Olivier Boillat, Fondation Rurale Interjurassienne



En Suisse, de nombreuses spécialités sont façonnées dans chaque région. Elles représentent des particularités culturelles, des traditions et établissent un lien incomparable entre villes et campagnes.

En même temps, tradition et goût sont à ce jour des valeurs importantes aux yeux des consommateurs. Selon une étude de l'université de Pise, 42,5% des personnes interrogées considèrent le goût comme critère d'achat important et 25% considèrent la tradition et la région comme autres critères de choix.

Dans ce contexte, le « Concours suisse des produits du terroir » donne l'occasion aux producteurs locaux de faire évaluer leurs produits et de les vendre sur le marché suisse. Il s'agit donc d'une rencontre au sommet des meilleurs produits de tous les cantons ! La 5^{ème} édition du Concours suisse des produits du terroir organisée par la « Fondation Rurale Interjurassienne » (www.frij.ch) aura lieu les 28 & 29 septembre 2013 à Delémont-Courtemelon. Une centaine de jurés, composés d'experts, producteurs et consommateurs évaluera les produits et décernera les médailles. Plus de 1 000 produits régionaux et 150 producteurs seront en compétition.

En même temps un grand marché des terroirs suisse permettra aux amateurs de saveurs culinaires de découvrir et de déguster des spécialités de tout le pays: produits laitiers aux produits boulangers et pâtisseries, produits carnés, miels et spécialités à base de fruits et légumes ou encore boissons alcoolisées.

Les partenaires de cette initiative, la Confédération suisse et ses points de recherche ou encore les producteurs d'AOP/IGP participeront à l'événement ensemble avec les petits producteurs des différentes régions suisse.

La remise des médailles du « Concours Suisse des produits du terroir » aura lieu au cours du marché des terroirs suisses, les 28 & 29 septembre 2013 (www.concours-terroir.ch).

En avant-première du Concours aura lieu une conférence internationale, en présence de 13 régions européennes du projet européen "Locfood: local food as engine for local business" (www.locfood.no). Inscriptions à la conférence auprès de : info@concours-terroir.ch.

Pour plus d'informations, veuillez contacter M. Olivier Boillat : olivier.boillat@frij.ch

AFFAIRES INTERNATIONALES

AU NIVEAU MONDIAL

OMC: Des pourparlers bloqués sur le registre multilatéral

En décembre dans sa déclaration l'Ambassadeur Agah du Nigéria, président des négociations sur l'établissement d'un registre multilatéral pour les vins et spiritueux a expliqué que les discussions sont dans l'impasse suite à des problèmes de délimitation de l'objet du mandat de négociations. Doit-il concerner uniquement les vins et spiritueux comme indiqué à l'origine ou bien être étendu à d'autres produits et inclure ainsi d'autres thèmes ?

M. Agah a précisé qu'il essaierait de maintenir les discussions à un niveau technique au début de 2013 mais avec une approche légèrement différente. La plupart des délégations ont indiqué leur volonté de séparer temporairement les trois thèmes de discussions pour aller de l'avant dans le travail technique concernant l'enregistrement des vins et spiritueux.

Cette solution permettrait alors de distinguer les deux autres thèmes qui soulèvent différents problèmes. Le premier concerne la proposition d'étendre à d'autres produits que les vins et les spiritueux le niveau de protection plus élevé dont bénéficient les indications géographiques. Le second se réfère à l'obligation incombant au demandeur d'un brevet de divulguer le pays d'origine des ressources énergétiques et des savoirs traditionnels utilisés dans l'invention. Cette stratégie vise à empêcher que les questions techniques fassent obstacle à un accord qui pourrait alors être conclu si les divergences s'apaisent au niveau des négociations du cycle de Doha.

Plus d'information à :
http://www.wto.org/french/news_f/news12_f/trip_07dec12_f.htm

OMC: Conférence des Ministres prévue à Bali & Processus de sélection du nouveau Directeur-Général

La 9^{ème} conférence des ministres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) se tiendra à Bali du 3 au 6 décembre 2013. Ce sera l'occasion d'introduire le nouveau Directeur Général (DG) mais également de faire un état des négociations du cycle de Doha.

Concernant le processus de nomination du nouveau DG la période de sélection s'est terminée le 31 décembre 2012. Le 3 janvier l'OMC a annoncé que 9 candidats ont été nommés par leurs gouvernements respectifs pour occuper le poste. Une réunion formelle du Conseil Général a eu lieu le 29 janvier pour permettre aux candidats de se présenter aux membres. Le processus de sélection se conclura au plus tard le 31 mai 2013 avec la prise de décision du Conseil général.

Plus d'information à :
http://www.wto.org/french/news_f/news13_f/dgsel_03jan13_f.htm

OMPI : Colloque mondial sur les IG

Le prochain colloque mondial sur les indications géographiques organisé tous les deux ans par l'OMPI se tiendra à Bangkok (Thaïlande) du 27 au 29 mars 2013.

oriGIn a été invité pour effectuer une présentation des IG non agricole, un des nouveaux enjeux mondial et sur lequel notre organisation a mis l'accent au cours des dernières années tant au niveau international qu'europpéen.

Plus d'information à :
http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=28143

Inde : Dernières nouvelles des IG

Comme expliqué dans le manuel d'oriGIn intitulé « Protéger les Indications Géographiques dans les pays émergents » et publié l'an dernier, depuis la loi et le Règlement

sur les IG qui sont entrés en vigueur respectivement en 1999 et en 2002 la reconnaissance des IG a connu une augmentation rapide en Inde.

Dans ce contexte le 16 janvier 2013 « Madurai Malli » est devenue la première IG attribuée à une fleur au Tamil Nadu (Etat du sud de l'Inde). « Madurai Malli » est reconnaissable grâce à son parfum capiteux, ses pétales épais et ses longues tiges.

Plus d'information à (en anglais uniquement) : <http://www.thehindu.com/news/cities/Madurai/geographical-indication-tag-for-madurai-malli/article4319235.ece>

Egalement en janvier une demande d'IG a été formée pour les « ciseaux Meerut ». Ce sont des ciseaux historiques provenant de « Meerut » une ville indienne de l'Etat de l'Uttar Pradesh et entièrement réalisés à la main. Soutenu par la Fédération Indienne des Petites et Moyennes Entreprises (FISME) la protection de cette très ancienne tradition contre la reproduction va aider à maintenir l'emploi et à soutenir la modernisation des industries traditionnelles. Les IG vont assurer une protection légale et prévenir les utilisations non autorisées du nom.

Plus d'information à (en anglais uniquement) : http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2013-01-17/lucknow/36393076_1_geographical-indication-scissors-gi-certification

Guatemala : Nouvelle IG pour le « Café Acatenango »

En octobre 2012, le « Café Acatenango » du Guatemala a été reconnu en tant que *Denominación de origen* (DO) au Guatemala.

Acatenango est une vallée de la région de Chimaltenango, entourée par des montagnes et des volcans située entre les highlands et la côte pacifique. Le café est produit dans une aire géographique de 9663 hectares grâce à 3000 personnes réparties entre 56 fermes, 2 coopératives, 1 association et d'autres producteurs indépendants. Les facteurs naturels et climatiques de la région permettent aux agriculteurs de produire un café de haute qualité qui est défini comme un sucré, complexe et corsé doté d'un arôme délicat et d'une agréable acidité qui laisse un long arrière goût.

L'un des défis pour le « Café Acatenango » est maintenant d'obtenir une reconnaissance de l'Union européenne où 30% du café guatémaltèque est exporté.

Plus d'information (uniquement en espagnol) à : http://www.anacafe.org/glifos/index.php?title=13NOT:BL_Acatenango_obtiene_denominacion_origen

Equateur : Le tissage traditionnel du chapeau de paille Equatorien Toquilla a obtenu un statut au patrimoine mondial de l'humanité

Le 5 décembre 2012, l'UNESCO a inscrit le tissage traditionnel du chapeau de paille Equatorien Toquilla sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Le chapeau de paille Toquilla est une fabrication emblématique du pays qui a acquis une reconnaissance internationale en tant que « Chapeau de Panama » lors de la construction du canal de Panama. De plus la *Denominación de origen* (DO) « Montecristi » a été enregistré par l'Institut Equatorien de la propriété intellectuelle (IEPI) en 2007.

Le chapeau « Montecristi » est tissé avec des fibres d'un palmier qui pousse dans le village de Montecristi, dans la province de Manabi. Le processus de production nécessite des conditions climatiques particulières et peut prendre jusqu'à huit mois. Les tisserands sont pour la plupart des familles paysannes. Les techniques de tissages sont transmises aux enfants à la maison, par l'observation et l'imitation des activités dès le plus jeune âge. Ce chapeau est l'expression des connaissances traditionnelles tenant au nombre exact de points dans chaque ligne de tissage et aux techniques agricoles traditionnelles qui représentent un élément important du patrimoine culturel des communautés vivantes dans cette région.

Plus d'information à : <http://www.turismo.gob.ec/sombrero-de-paja-toquilla-es-patrimonio-cultural-inmaterial-de-la-humanidad/> (uniquement en espagnol) et <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=en&pg=00011&RL=00729>

Colombie : Défense des produits traditionnels

Le 17 janvier le Ministère de l'Industrie et du Commerce (SIC) de la Colombie a rendu une ordonnance de suspension immédiate de la fabrication et de la commercialisation des chapeaux qui imitent ceux portant la *Denominación de origen* (AO) « Tejeduría Zenú » (du nom de la communauté indigène Zenú de San Andrés De Sotavento), également identifiés par la marque collective « Sombrero Vueltiao ».

Sur la base de cette mesure préventive, toute imitation du « Sombreros Vueltiaos » devrait être retirée du marché. En outre, la SIC a lancé une importante campagne de sensibilisation contre la contrefaçon.

Le 19 janvier pour protéger la culture du Zenú un accord a été signé entre le ministre M. Díaz-Granado et les représentants de la communauté autochtone. À cet égard le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme de la Colombie et l'organisation « *Artesanías de Colombia* » travaillent depuis 2008 sur un avant-projet qui vise à encourager l'utilisation des droits de propriété intellectuelle pour protéger l'artisanat emblématique du pays en tant que politique d'Etat mais également pour augmenter les normes tenant à la compétitivité et à la sophistication des produits faits main.

Plus d'information (uniquement en espagnol) à :
<http://www.sic.gov.co/es/1013> et
<https://www.mincomercio.gov.co/publicaciones.php?id=5462>

AU NIVEAU BILATERAL / REGIONAL

EU - Etats Unis

En janvier, la présidence Irlandaise du Conseil de l'Union européenne a annoncé sa volonté de donner rapidement un mandat à la Commission européenne pour commencer les négociations sur l'accord de libre échange avec les Etats-Unis. Les négociations pourraient ainsi être officiellement lancées lors du Conseil Affaires étrangères (commerce) le 18 juin à Luxembourg.

Pour l'instant les conclusions et les recommandations du groupe d'expert mis en place en novembre 2011 n'ont pas encore été publiées.

Cependant des obstacles potentiels à la conclusion d'un tel accord sont déjà apparus par exemple dans le domaine de l'agriculture (différence de standards phytosanitaire existant entre les Etats-Unis et l'UE, le processus d'autorisation européen des OGM, l'interdiction d'utiliser des acides lactiques dans les abattoirs, l'embargo européen sur le bœuf aux hormones) et des droits de propriété intellectuelle.

En attendant, faisant suite à une consultation auprès de ses membres, oriGIn a réalisé pour la Commission européenne un rapport détaillant les problèmes majeurs rencontrés par les IGP/AOP européennes aux Etats-Unis.

EU - Canada

Commencés depuis octobre 2008 les pourparlers pour conclure un accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada sont maintenant dans leur phase finale.

Au début la volonté été de conclure les négociations avant la fin 2012 mais dû fait d'obstacles politiques l'espoir est maintenant de les compléter début 2013, le mois de février est même annoncé par les négociateurs les plus optimistes. La présidence irlandaise du Conseil de l'UE et le Gouvernement canadien soutiennent cet agenda.

Plus d'information à (en anglais uniquement) :
<http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/152795/>

Lors des derniers mois, oriGIn a constamment encouragé la Commission à rester ambitieuse sur les IG en particulier au regard des IGP/AOP européennes considérées comme génériques au Canada et celles en conflit avec les marques canadienne. Voir
http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=10

[w=article&id=35&Itemid=82&lang=fr](#)
[\(lettre d'oriGln sur DOS / GIP dans l'AECG\)](#)

UE – Amérique Centrale: Le Parlement Européen donne son approbation à la conclusion de l'accord

Le 11 décembre 2012 en séance plénière le Parlement Européen a approuvé une résolution législative portant sur la décision du Conseil et concernant la conclusion de l'accord établissant une association entre l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale.

C'est maintenant au Conseil et aux pays d'Amérique Centrale (Costa Rica, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) de prendre les mesures pour ratifier l'accord.

Plus d'information à :
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2012-0478+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

UE – Pérou/Colombie

Suite à la signature de l'accord de libre échange entre l'Union européenne, le Pérou et la Colombie le 26 juin 2012, le Parlement européen, réuni en séance plénière, a voté en faveur de sa ratification le 11 décembre 2012.

Suite au processus de ratification l'Equateur et la Bolivie auront l'opportunité de rejoindre l'accord.

Plus d'information à :
<http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=851>

UE – Singapour

Suite au 11^{ème} cycle de négociation qui s'est tenu en novembre 2012 les discussions concernant l'accord de libre échange UE-Singapour ont pris fin le 16 décembre 2012 après plus de deux ans et demi. Les parties vont maintenant soumettre à leurs autorités respectives l'accord avant d'envisager la signature officielle au printemps 2013.

Singapour s'engage à établir un registre des spécificités régionales et des denrées alimentaires, vins et spiritueux. En offrant aux IGP/AOP européennes un haut niveau de protection, l'accord restreint en même temps les indentification des produits faites par les Etats-Unis et les autres fournisseurs des pays tiers qui vont à l'encontre des IGP/AOP européennes.

Plus d'information à (uniquement en anglais) :
<http://ec.europa.eu/trade/creating-opportunities/bilateral-relations/countries/singapore/>

UE – Japon

Le 29 novembre 2012 le Conseil de l'UE a donné à la Commission européenne son feu vert pour commencer les négociations sur un accord de libre échange avec le Japon.

Plus d'information à :
<http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=847>

UE – Russie

Actuellement il n'existe toujours pas de mandat pour négocier un accord de libre échange entre l'UE et la Russie. Uniquement des discussions techniques sont en cours. La dernière réunion a eu lieu le 10 décembre 2012 et la suivante se déroulera au mois de mars 2013.

Les pourparlers qui concernent notamment des demandes d'enregistrement d'Indications Géographiques révèlent une différence de vision fondamentale concernant l'inscription ou non du nom des demandeurs dans la demande d'enregistrement.

Enfin, la Russie semble en faveur de la conclusion d'un accord global sans exceptions sur les IG. Dans ce cas s'il est possible de conclure les discussions avant l'été, la Commission européenne pourrait demander un mandat de négociations au Conseil pour un accord spécifique sur les IG au mois de mai.

Après discussion avec ses membres, oriGIn a donné à la Commission européenne un rapport concernant les problèmes majeurs rencontrés les IGP/AOP en Russie.

UE – République de Moldavie

Les négociations pour conclure un nouvel accord d'association entre la République de Moldavie et l'Union européenne ont été lancées en janvier 2010. Pour ajouter à cet accord un chapitre sur le commerce, des négociations sur la mise en place d'une zone de libre échange complète et approfondie ont débuté le 27 février 2012.

Entre temps l'UE a négocié et conclu le 3 décembre 2012 un accord particulier sur la protection des IG, des produits agricoles et des denrées alimentaires.

L'accord permet une reconnaissance mutuelle des IG mais également la possibilité d'en ajouter des nouvelles et prévoit également une période de transition de cinq ans pour la Moldavie pour lui permettre de prendre les actions complémentaires visant à mettre fin à toute utilisation illégale des IG.

Le texte de l'accord est disponible à:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:010:0003:0170:FR:PDF>

UE – Afrique

Le 26 novembre la Commission européenne a signé un accord de coopération avec l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) afin d'améliorer la protection des IG en Afrique.

Cet accord fait suite à la décision prise par le conseil de l'OAPI en décembre 2011 de développer un système pour protéger les IG. C'est pourquoi avec l'aide de la Commission européenne, l'OAPI a travaillé pour promouvoir l'utilisation des droits de propriété intellectuelle dans le commerce inter-régions et international.

Les résultats sont cristallisés dans ce protocole d'entente administrative qui, même s'il n'est pas légalement contraignant, servira de base de travail pour les deux parties pour promouvoir le cadre légal des IG, pour informer les producteurs et autres parties prenantes et pour augmenter la sensibilisation du public sur les IG.

Vous pouvez consulter le texte du document (en anglais uniquement) sur :

http://ec.europa.eu/agriculture/developing-countries/gi/memorandum-aripo/text_en.pdf

AFFAIRES EUROPEENNES

POLITIQUES CONCERNANT LES IG

OHMI :

Révision du manuel concernant la procédure devant l'Office

En décembre 2012 l'Office pour l'Harmonisation du Marché Intérieur (OHMI) finalisait la révision du Manuel concernant les procédures devant l'Office.

Plusieurs changements concernant les motifs absolus de refus vont dans la bonne direction d'assurer une application correcte des règlements de l'UE sur les Indications Géographiques ainsi que du Règlement sur la marque communautaire. Ils contiennent des restrictions à l'enregistrement de marques contenant ou entrant en conflit avec les IGP/AOP.

Vous pouvez consulter la nouvelle version du manuel (en anglais uniquement) sur :

http://oami.europa.eu/ows/rw/resource/documents/CTM/legalReferences/manual/Part_B%20_Examination.pdf

Cela fait suite aux jugements rendus par la CJUE « Cognac II » et par la Cour Général « Cuvée Palomar » en 2011. **Certains des critères énoncés dans le manuel reflètent également les recommandations formulées par oriGIn à l'OHMI en 2011 (voir notre document sur**

la gestion des demandes de marques en conflit avec les noms géographiques protégés au niveau de l'UE par l'OHMI - disponible uniquement en anglais- à :

http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=37&Itemid=84&lang=fr)

Malgré ces progrès, quelques questions doivent, à notre avis, encore être clarifiées, comme la possibilité pour les producteurs qui respectent le cahier des charges d'obtenir une marque consistant en, ou contenant une, AOP/IGP (voir pages 68 et 73 du manuel). oriGIn travaillera pour que l'impossibilité d'obtenir un monopole privé sur les noms géographiques protégés soit précisée dans le prochaine procédure de révision du manuel qui devrait être finalisée cette année.

Paquet qualité :

Le nouveau règlement est entré en vigueur

Adopté par le Conseil européen le 13 novembre 2012 le Règlement 1151/2012 sur les systèmes de qualité applicable aux produits agricoles et aux denrées alimentaires (le « Paquet Qualité »), a été publié au Journal Officiel de l'Union européenne le 12 décembre 2012 et est entré en vigueur le 3 janvier 2013.

Le nouveau Règlement de l'UE simplifie les systèmes de qualité en les plaçant sous un seul instrument juridique. En plus il offre un cadre renforcé pour la protection et la promotion des produits issus de l'agriculture en renforçant notamment les règles applicables aux IGP et AOP.

Le texte est disponible à :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:343:0001:0029:FR:PDF>

Réforme de la PAC : Vote du PE en COMAGRI

Le Comité Agriculture du Parlement européen a voté le 23 janvier sur le projet de rapport écrit

par Michel Dantin (PPE / FR) sur la réforme de l'OCM unique.

Tous les compromis d'amendements ont été adoptés et en particulier, l'amendement 112 sur la gestion des volumes de production des IGP et AOP. Cela est très encourageant au regard de la campagne menée par oriGIn ces dernières années sur ce sujet.

UE PAC:

Les priorités de la Présidence Irlandaise du Conseil de l'UE

Donnant suite aux progrès réalisés par la Présidence Chypriote du Conseil concernant la réforme de la PAC, l'Irlande espère conclure un accord entre les ministres de l'agriculture lors du Conseil Agriculture qui se tiendra les 25 et 26 juin prochain à Luxembourg. Néanmoins, l'achèvement de la réforme dépendra en grande partie des discussions sur le budget qui se poursuivront lors du prochain sommet du Conseil européen prévu pour les 7 et 8 février 2012.

Un accord sur le futur de la PAC dépendra également des progrès fait au cours des discussions en trilogue et de l'adoption par la session plénière du Parlement européen du texte en mars. Les négociations sur la réforme deviennent de plus en plus importantes. En effet l'Allemagne organise des élections à l'automne prochain et, avec le renouvellement du collège des commissaires en 2014, les pourparlers seront donc encore plus épineux si aucun accord n'est trouvé avant la fin juin 2013. Le 23 janvier le comité Agriculture du Parlement européen a adopté les amendements de la réforme de la PAC et les mandats de négociations interinstitutionnelles. Plus de précisions sur l'agenda seront données au cours du prochain conseil Agriculture du 28 janvier 2013.

En mars la présidence irlandaise du Conseil et les ministres de l'agriculture discuteront également les nouvelles propositions de la Commission européenne pour réformer les règles en matière de santé animale et végétale

ainsi que le marketing, le contrôle et la production de semences. Les autres dossiers clés pour 2013 concernent la réforme des politiques de promotion, l'agriculture biologique pour réguler le clonage et les nouveaux aliments.

Plus d'informations à :
http://eu2013.ie/media/eupresidency/content/documents/French_A4Programme.pdf (page 27 et 28)

IG des pays tiers sur le marché unique : Enregistrement de la 10^{ème} IG chinoise

Le 30 novembre, 东山白芦笋 (Dongshan Bai Lu Sun) a été enregistré en tant qu'IGP dans l'UE. Dongshan Bai Lu Sun est une asperge cuite et pelées en conserve cultivées selon des techniques de production traditionnelles dans l'île de Dongshan, située dans la province de Fujian, Chine.

Cet enregistrement est le dernier intervenant dans le cadre du projet pilote entre l'UE et la Chine lancé en juillet 2007, le projet «10 plus 10», sur la base duquel les deux pays ont déposé des demandes de protection pour 10 IG agricoles dans la juridiction partenaire. Il est à noter que, dans ce cadre, les produits chinois suivants ont été enregistrés dans l'UE : Longkou Fen Si (vermicelle) comme IGP, Shaanxi ping guo (pomme) comme AOP, Longjing cha (thé) comme AOP, Guanxi Mi You (miel du pomélo) comme AOP, Lixian Ma Shan Yao (igname) comme IGP, Jinxiang Da Suan (ail blanc) comme IGP, Zhenjiang Xiang Cu (vinaigre) comme IGP et Pinggu Da Tao (pêche) comme AOP.

L'achèvement et la réussite de ce projet représentent une étape importante vers la négociation d'un large accord bilatéral sur les IG.

Plus d'informations à :
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:099:0014:0017:FR:PDF>

NOUVELLES DES ENREGISTREMENTS D'IG

Enregistrement

- « Aischgründer Karpfen » (IGP) Allemagne - 24/11

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:326:0001:0002:FR:PDF>

- « 东山白芦笋 » (Dongshan Bai Lu Sun) (IGP) Chine - 30/11

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:330:0012:0013:FR:PDF>

- « Queso Camerano » (AOP) Espagne - 11/12

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:337:0013:0014:FR:PDF>

- « Sale Marino di Trapani » (IGP) Italie - 11/12

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:337:0020:0021:FR:PDF>

- « Μανταρίνι Χίου (Mandarini Chiou) » (IGP) Grèce - 11/12

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:337:0022:0026:FR:PDF>

- « Scottish Wild Salmon » (IGP) RU - 11/12

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:337:0027:0028:FR:PDF>

Demande de modification

- «Sierra de Cádiz» (AOP) Espagne - 06/12

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:376:0008:0014:FR:PDF>

- «Jihočeská Zlatá Niva» (IGP) République Tchèque - 07/12

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:377:0019:0023:FR:PDF>

- «Lentilles vertes du Berry» (IGP) France
15/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:387:0016:0021:FR:PDF>

- «Caballa de Andalucía» (IGO) Espagne -
15/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:387:0022:0026:FR:PDF>

Demande d'enregistrement

- «Weideochse vom Limpurger Rind» (AOP)
Allemagne - 30/11
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:370:0010:0014:FR:PDF>

- «Plátano de Canarias» (IGP) Espagne -
01/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:372:0009:0012:FR:PDF>

- «Cebolla Fuentes de Ebro» (AOP) Espagne -
05/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:375:0018:0021:FR:PDF>

- «Saint-Marcellin» (IGP) France - 13/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:384:0021:0025:FR:PDF>

- «Fal Oyster» (AOP) RU - 13/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:384:0017:0020:FR:PDF>

Approbation de modification

- «Coppia Ferrarese» (IGP) Italie - 04/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:332:0008:0009:FR:PDF>

- «Abbacchio Romano» (IGP) Italie - 11/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:337:0015:0019:FR:PDF>

- «Cecina de León» (IGP) Espagne - 12/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:338:0016:0017:FR:PDF>

- «Castelmagno» (AOP) Italie - 15/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:347:0008:0009:FR:PDF>

Director

Massimo Vittori, oriGIn

Rédaction

Marie Schmidt, oriGIn/Insight
Consulting

Daniela Lizarzaburu, oriGIn

Ida Puzone, oriGIn

Contributeurs

Olivier Girardin & Olivier Bollat,
Fondation Rurale Interjurassienne